


<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAIRIE de BOTANS 90400</p> <hr/> <p>Tél : 09 67 14 11 19- Fax : 03 84 56 11 19 mairie.debotans@wanadoo.fr</p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 31 mars 2017 à 20h00</p>
---	---	---

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - François DIOGUARDI - Patrick MUTSCHLER - Pascal PORTIER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Procurations : M. Jean-Pierre DEMARCHE à M. Pascal PORTIER.

Absent : M. Jean-Pierre DEMARCHE

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY.

Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 20 février 2017 & de la réunion extraordinaire du 28 mars 2017

La lecture du compte rendu de la réunion du 20 février 2017 et du compte rendu de la réunion extraordinaire du 28 mars 2017 n'appelle aucune remarque, les comptes-rendus sont adoptés à l'**unanimité** par les membres présents du Conseil Municipal

Démission de Mme Mélanie GANTHIER, Conseillère Municipale

Madame Mélanie GANTHIER a donné sa lettre de démission du Conseil Municipal de Botans après la clôture du Conseil Municipal du 20 février 2017.

Médecine Préventive : Adhésion au service de santé au travail Nord Franche-Comté

La mise en œuvre de ce service reposait sur un marché de prestations médicales passé avec l'association « Agir Ensemble Pour notre Santé » et le « Service de Santé au Travail des Trois Chênes » entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

Le Centre de Gestion était le seul interlocuteur des cabinets médicaux sur ces questions. Il encaissait les cotisations des adhérents et reversait à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées. Il était en outre responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets de médecine sélectionnés.

La question du devenir du service à partir de 2017 se posant, l'établissement avait dans un premier temps opté pour la poursuite de la mission du Centre de Gestion en mandatant ce dernier pour la recherche d'un nouveau contrat de prestations avec un acteur du marché, AEPNS et le SST des trois chênes s'étant retirés du marché.

Il ne reste qu'un seul interlocuteur local susceptible de délivrer la prestation attendue : le Service de Santé au Travail Nord-Franche-Comté.

Contacté par le centre de gestion, le Directeur du SSTNFC a affirmé sa volonté de traiter la question de la fonction publique territoriale dans son entier,

- D'abord en reprenant à la date du 1er janvier 2017 l'ensemble des agents gérés par l'actuel SST des trois chênes, soit 2 000 agents.
- Puis graduellement en intégrant l'ensemble des deux mille agents restant.

Le coût d'adhésion pour 2017 est de 92,40 euros HT, soit 110,88 TTC par an et par agent, quel que soit le nombre de visites réalisées.

Il est à noter que l'adhésion au SSTNFC permet de bénéficier d'un service pluridisciplinaire associant, sous l'égide d'un médecin du travail, la participation d'Ingénieurs, Ergonomes et Psychologues du travail sans aucun surcoût.

De fait, la mutualisation au travers du Centre de Gestion ne présente plus de réel intérêt compte tenu des coûts et de son incapacité à recruter un médecin du travail pour créer lui-même son propre service.

Le conseil d'administration de ce dernier a annoncé dans une délibération du 16 décembre 2016 son retrait pur et simple de la question médicale, laissant chaque collectivité en adhésion directe avec le SSTNFC sur le fondement de l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Cette démarche devrait donc permettre de tenir les coûts de médecine à un niveau acceptable, même si elle représente une augmentation au total de près de 40% par rapport au coût 2016.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **DECIDE** que la commune de Botans adhère au service de santé au travail Nord Franche-Comté dans les termes précisés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

ONF : Programme travaux 2017

L'ONF a transmis son programme de travaux sylvicoles pour 2017 :

- maintien du gainage et dégagement de semis naturels.
- travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation herbacée, semi-ligneuse ou ligneuse de faible diamètre.

Le montant des travaux s'élève à 1723,70 € TTC.

L'entreprise GOBERVILLE a également transmis un devis pour le programme de travaux 2017 qui s'élève à 1402,50 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de M. Frédéric BLANC, adjoint délégué à la gestion de la forêt, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2017,
- **CHOISIT** le devis de l'entreprise GOBERVILLE,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Provision frais d'avocat

Les bénéficiaires de la servitude de passage accordée par la commune sur les parcelles AA114 et ZB201 situées au Verger Roulot outrepassent leurs droits. La commune veut mettre fin aux dérives constatées et va mandater un avocat pour trouver une solution à l'amiable ou engager une procédure judiciaire si aucun accord n'est possible.

Le montant des honoraires pourra s'élever à 2000 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **ACCEPTTE** l'aide d'un avocat pour régulariser la situation du Verger Roulot,
- **VALIDE** une provision d'honoraires de 2000 €,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Demande de Subventions des Associations Locales

Les Associations locales suivantes ont sollicité une demande de subvention à la mairie de Botans :

- Association « P'tits Coups Deux mains »
- Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans, et Sévenans.
- Association « Les Camoutchots »
- Association « Le Fil d'Argent »
- Association « L'outil et la vie d'Antan »

- Association « Botans Mon Village »
- Association de Chasse de Botans.

Mme Le Maire propose d'octroyer une subvention de 50 € aux associations extérieures à Botans et d'octroyer une subvention de 100 € aux associations de Botans.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € aux associations locales suivantes : Association « P'tits Coups Deux mains », Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans, Sévenans. Association « Les Camouchots » et Association « Le Fil D'argent »,
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 100€ aux associations de Botans suivantes : Association « L'outil et la vie d'Antan », Association « Botans Mon Village » et Association de chasse de Botans,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016

Pour ce point uniquement, M. Régis VASSELET est nommé Président de séance ; Mme le Maire ne prendra pas part au vote.

Le compte administratif 2016 est le suivant :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	207 593.50	197 715.64	405 309.14
Titres de recettes émis (b)	122 764.65	182 906.86	305 671.51
Réduction de titres (c)	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes (d = b-c)	122 764.65	182 906.86	305 671.51
Dépenses			
<i>Autorisations budgétaires totales</i>	207 593.50	176 022.41	383 615.91
Mandats émis (f)	158 574.07	144 018.23	302 592.30
Annulations de mandats (g)	0.00	150.70	150.70
Dépenses nettes (h = f-g)	158 574.07	143 867.53	302 441.60
Résultat de l'exercice			
Excédent		39 039.33	3 229.91
Déficit	-35 809.42		

Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion émis par la Trésorerie.

Ayant entendu l'exposé du Président de séance, avec 1 "Abstention" et 7 voix "Pour", le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2016.

Report et affectation des résultats 2016

RESULTAT DE CLÔTURE 2016

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget principal				
Investissement	79 307,99		-35 809,42	43 498,57
Fonctionnement	44 051,51		39 039,33	83 090,84
Résultat	123 359,5	0,00	3 229,91	126 589,41

Pour l'exercice 2017, il est proposé :

- De reporter en section FONCTIONNEMENT

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	83 090,84
--------------	------------------------------------	-----------

- De reporter en section INVESTISSEMENT

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	43 498,57
--------------	-----------------------------------	-----------

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AFFECTE** en recettes de fonctionnement (RF 002) le solde de l'excédent, soit + 83 090,84 €
- **AFFECTE** en recettes d'investissement (RI 001) l'excédent de + 43 498,57 €.

Vote des taux 2017

Mme le Maire rappelle les taux actuels :

- Taxe d'habitation : 7.87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 6.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31.30 %

Pour 2017 il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2016.

Les produits attendus sont : 50 802 €.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** le maintien des taux d'imposition de 2016.

Vote du budget primitif 2017

Mme Le Maire présente en détail le budget primitif 2017. Les montants des sections de Fonctionnement et d'Investissement se répartissent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	166 017,16 €	118 852,56 €
Recettes	234 320,14 €	118 852,56 €

Il y a équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé du Président de séance, avec 1 "Abstention" et 8 voix "Pour", le Conseil Municipal

- **VALIDE** le budget primitif 2017.
- **INSCRIT** les crédits correspondant à la réalisation de la sécurisation et de l'entourage de la salle des fêtes au BP 2017. A noter qu'une demande de subvention a été demandée au Conseil Départemental au titre du partenariat en direction des communes 2017-2020.

Indemnité des Élus - indice brut

VU que l'ensemble de la population de la Commune de Botans est de 284 au 1er janvier 2017,
VU Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017) qui a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées à Mme Le Maire et les Adjointes,

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Mme Le Maire à 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions des adjointes à 4,4% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Parcelle ZB21 – transfert pour APRR

Dans la continuité de l'acte de transfert par l'ETAT au profit de la commune de Botans, il convient maintenant de procéder à la régularisation de l'acte de transfert par la société APRR, de la parcelle ZB 21, au profit de la Commune.

Les règles de compétence concernant la réception des actes administratifs ont été établies de façon très stricte par le code général de la propriété des personnes publiques et le code général des collectivités territoriales. C'est pourquoi il a fallu établir deux actes, le premier, concernant le transfert par l'Etat, ne pouvant être reçu que par le Préfet, et le second, concernant le transfert par la société APRR, ne pouvant être reçu que par le Maire de la Commune de Botans.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents,

- **DECIDE** de reporter ce point lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, les membres du conseil Municipal souhaitant visiter la parcelle ZB21.

Désignation délégué au syndicat du RPI.

Suite à la démission de Madame Mélanie GANTHIER, il manque un représentant de Botans au syndicat du RPI. Le Conseil Municipal doit délibérer pour trouver un remplaçant parmi les élus.

Mr Pascal PORTIER propose sa candidature pour être représentant de Botans au Syndicat du RPI.

M. Pascal Portier S'abstient pour le vote.

Avec **8 voix "Pour"** et **1 "Abstention"**, le Conseil Municipal

- **ACCEPTTE** de nommer Mr Pascal PORTIER représentant au Syndicat du RPI.

Modification des représentations au sein des commissions municipales.

Suite à la démission de Madame Mélanie GANTHIER, nous devons délibérer pour la remplacer dans les commissions dont elle faisait partie.

A l'**unanimité** des membres présents, Mme Séverine HENRY est désignée suppléante à la Commission d'appel d'offre en remplacement de Mme Mélanie GANTHIER, démissionnaire.

SIAGEP –Nouvelle adresse du siège social

Le SIAGEP a transféré son siège social au :

1 Avenue de la gare TGV- Centre d'affaires de la Jonxion – 90400 MEROUX.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents,

- **APPROUVE** le transfert du siège social du SIAGEP au :
1 Avenue de la gare TGV- Centre d'affaires de la Jonxion – 90400 MEROUX.

Aérotherme de la Salle des Fêtes : destruction

La mairie a plusieurs fois mis en vente l'aérotherme sur un site de vente Internet, il n'y a pas eu d'acheteur. Il est entreposé au Musée Agricole et prend de la place.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents,

- **AUTORISE** la destruction et la mise en déchetterie de l'aérotherme.
- **AUTORISE** à ce que l'aérotherme soit sorti de l'inventaire de la commune.

Acquisition du terrain VNF - Complément

Pour l'achat du terrain VNF, il y a besoin de prendre une délibération complémentaire à celle prise le 19 décembre 2014.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents,

- **REAFFIRME** sa volonté d'acquérir les parcelles les parcelles ZA 1 et ZB118, situées le long du canal, et appartenant à VNF.
- **ENVISAGE** dans un premier temps, de nettoyer et clôturer le terrain afin de rendre l'entrée du village propre et accueillante, et par la suite de créer des maisons type « Sénioriales »
- **DEMANDE** à ce que les parcelles ZA 1 et ZB118 soient intégrées dans le domaine privé de la commune.

Questions et informations diverses

- Demandes de subventions d'associations extérieures à la commune non accordées:

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE
BANQUE ALIMENTAIRE
ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Par principe, la Commune privilégie une aide financière uniquement aux associations locales

- Logement communal : quelques travaux de rafraîchissement sont à effectuer avant de le relouer. Les membres du Conseil Municipal le visiteront le mardi 18 avril à 19 heures.
- La lame de déneigement a été vendue.
- Travaux échangeur :
 - M. le Président du Grand Belfort Damien MESLOT, M. le Député Michel ZUMCKELLER, M. le Président du Conseil du département Florian BOUQUET et M. le Sénateur Cédric PERRIN ont répondu à nos courriers concernant nos inquiétudes sur les tirs de mines et le nouvel échangeur, et nous soutiennent pour relayer nos inquiétudes et nos revendications. Merci à eux.
 - Visite d'état des lieux de sortie avec l'entreprise TRAPIL le 30 mars 2017, rue de la Bouloye.
 - France Bleue diffusera mardi matin, à 6 h, 7 h et 8 h, un reportage avec le témoignage des habitants ayant souffert des tirs de mines lors de la construction de la RN 1019.
 - Rendez-vous APRR : Mr FLETY rencontrera Mme Le Maire mardi 4 avril 2017 à 14 heures.
 - Mr le Sénateur Cédric PERRIN sera en mairie le 11 avril à 20 h pour rencontrer l'ensemble du Conseil Municipal.
- Syndicat de la Fourrière : une augmentation de la participation financière des communes a été votée, elle passe de 0.49 cent. d'€ à 0.50 cent. d'€ par habitant.
- Gestion de la Forêt : la vente de grumes a rapporté pour l'année 2017, un montant total de 907 €.

La séance est levée à 22H15

Fait à BOTANS, le 07 avril 2017

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

